MAGNY LE MAG

Janvier 2022
N°31

COVID-19,
LE TEMPS DE LA PRUDENCE
p.4

DOSSIER :
MAGNY ACCESSIBLE
p.8 à 10

L'IMPORTANCE D'ÊTRE
VISIBLE EN HIVER
p.14

30 ANS DE MARIAGE

IL EST OÙ LE PROBLÈME ?

FESTIVAL D'AVIGNON SUCCÈS OFF

Samedi 29 janvier

20h30, Salle des Fêtes

(30 rue de la Clé des Champs 77700 Magny le Hongre)

une comédie d'Isabelle Oheix

Informations et réservations sur www.magnylehongre.fr

SOMMAIRE

P.4 à 7 - Informations locales
COVID-19, LA PRUDENCE CONTINUE
MAGNY PRÊTE EN CAS DE NEIGE
LES HONGRÉMANIENS ONT LA PAROLE
GUICHET NUMÉRIQUE
NOUVEAU COMMERCE
PROCURATION, MODE D'EMPLOI
RETOURS EN IMAGES

P.8 à 10 - Dossier
Magny accessible

P.11-13 - Enfance
TEMPS CITOYEN AU COLLÈGE
DE NOUVELLES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES
RETOURS EN IMAGES
LOTO DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

P.14 - Sécurité
L'IMPORTANCE D'ÊTRE VISIBLE EN HIVER
UNE SEULE PERSONNE PAR TROTTINETTE

P.15 - Culture/animations
30 ANS DE MARIAGE... IL EST OÙ LE PROBLÈME ?
CÉLÉBREZ LE NOUVEL AN CHINOIS

P.16-17 - Retours en images

P.18 - Associations
LE FOOTBALL FÉMININ À L'HONNEUR
CRÉER SON ASSOCIATION, C'EST POSSIBLE !
TRANSMETTEZ VOS RÉSULTATS !

P.19 - Tribunes

Mairie de Magny le Hongre
21 rue du Moulin à Vent
77700 Magny le Hongre
Tél. : 01 60 43 51 00
Fax : 01 60 04 15 51
mairie@magnylehongre.fr
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30
(fermée le lundi matin) et le samedi de 8h45 à 12h30
(sauf lors des vacances scolaires)

Numéro 31 - Janvier 2022 - Tirage : *4 000 exemplaires -* ***Directeur de la publication :*** *Véronique Flament-Bjärstål -* ***Rédactrice en chef :*** *Virginie Fleuriel -* ***Comité de relecture :*** *Laurent Choukroun, Marina Renucci, Simonetta Resta -* ***Service Communication :*** *Alexandre Carlier, Laurianne du Bois de Gaudusson, Marie Goupil -* ***Photos :*** *Service Communication/Adobe Stock -* ***Conception graphique :*** *Service Communication -* ***Impression :*** *Imprimerie Klein - Papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique*

L'ÉDITO DU MAIRE

Chères Hongrémaniennes,
Chers Hongrémaniens,

J'aurais aimé pouvoir vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2022 de vive voix mais le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser une telle cérémonie.

Nous avons néanmoins pu maintenir les festivités de fin d'année de notre ville. Le marché de Noël a remporté un franc succès et nous avons aussi participé à l'édition 2021 du Téléthon qui a permis de collecter près de 3 000 euros grâce à vos dons et à la participation de nombreuses associations hongrémaniennes que je remercie vivement.

L'année 2022 permettra le véritable lancement de plusieurs grands projets de notre mandat :

- les travaux du centre-bourg, avec en point d'orgue la réhabilitation de la Ferme Dupré et de son extension afin d'y accueillir de nouveaux commerces, l'aménagement de la cour et du jardin afin de créer une véritable centralité de ville et enfin, la piétonisation d'une partie des rues de l'Église et de l'Épinette ainsi que de la cour de File7. Les études sont en cours d'achèvement et les consultations seront lancées cette année.

- notre projet de pôle médical, sur lequel je travaille personnellement depuis 2019, et qui va connaître un coup d'accélérateur dans les prochains mois. Plusieurs professionnels de santé nous ont déjà confirmé leur souhait d'intégrer ce futur équipement dont nous espérons le dépôt du permis de construire cette année.

- notre projet de complexe de sports de raquettes sur lequel nous travaillons avec Val d'Europe Agglomération pour qu'il devienne un beau projet d'intérêt communautaire.

Enfin, je termine cet édito avec un chiffre : 9 257. Nous sommes officiellement, d'après le dernier rapport de l'INSEE, 9 257 Hongrémaniens à Magny le Hongre. Notre ville achève donc doucement sa croissance démographique et à ce titre, l'été 2022 verra les premières livraisons de 55 et 59 nouveaux logements dans la dernière ZAC en cours d'aménagement.

Je vous souhaite, en mon nom propre et au nom du conseil municipal une excellente année 2022.

Véronique Flament-Bjärstål
Maire de Magny le Hongre

Covid-19, la prudence continue

De nouvelles mesures applicables dans notre quotidien.

La Covid-19 n'a pas disparu et la cinquième vague est venue nous le rappeler avec des taux de contamination fortement à la hausse partout en France. À Magny le Hongre, ces dernières semaines, plusieurs classes ont dû être fermées par précaution pour suivre le protocole mis en place par le gouvernement.

Annonces gouvernementales

Pour endiguer la montée des contaminations, de nouvelles mesures, en plus d'une incitation à effectuer sa troisième injection de vaccin, sont intervenues.

• **Port du masque obligatoire dans l'espace public pendant tout le mois de janvier**

• Vaccination possible désormais pour les 5-11 ans les plus fragiles

• Vaccination prioritaire sans rendez-vous pour les plus de 65 ans. Numéro coupe-file : 0800 730 956.

• Port du masque obligatoire dans les écoles, en intérieur mais aussi désormais en extérieur et en cours de sport (niveau 3)

• 2 à 3 jours de télétravail encouragés pour toutes les entreprises

• Incitation à limiter les moments de convivialité (pots de départ, fêtes familiales, etc)

La Mairie se tient prête et s'adaptera à toute nouvelle modification d'accueil ou d'organisation lors des évènements en ville ainsi que dans ses centres de loisirs. Ces mesures étaient à effet immédiat. C'est en les respectant scrupuleusement, et en nous vaccinant, que nous pourrons en sortir tous.

+ d'infos

www.magnylehongre.fr ou sur l'application Imagina

Magny prête en cas de neige

Prévisibles seulement quelques jours à l'avance, les chutes de neige peuvent bloquer les rues de Magny le Hongre en quelques minutes si elles sont très intenses. Comme chaque année, nous vous rappelons la procédure en place. Soyez patients, notamment sur les réseaux sociaux.

Rappels :

• Salage préventif appliqué dès l'alerte de Météo-France, en priorité sur les grands axes où circulent les bus, les accès aux bâtiments publics (écoles, crèche, mairie, etc.), puis sur les voies secondaires et les fortes pentes.

• Nouveau salage à la chute des premiers flocons

• Le sel déversé dans nos rues ira ensuite dans nos bassins. Pour ne pas déséquilibrer l'écosystème, la ville a fait le choix d'en verser raisonnablement.

• **Par arrêté municipal, les habitants ont obligation de dégager le trottoir devant chez eux**. C'est également le cas des gardiens et/ou gestionnaires des habitations collectives. La ville ne peut légalement pas intervenir sur les parcelles privées (ex. zone commerciale de la Clé des Champs).

• Tenez-vous au courant sur notre site www.magnylehongre.fr et la page Facebook officielle de la Ville, mais aussi avec le programme Info Route 77 du Département (inscription sur www.seine-et-marne.fr)

• La circulation des bus des lignes 34 et 35 peut être interrompue et/ou modifiée le temps que les voies de circulation soient dégagées. Ces itinéraires bis sont consultables sur www.magnylehongre.fr (Ma Ville > Sécurité et voisinage > Plan Neige)

+ d'infos

www.magnylehongre.fr ou sur l'application Imagina

Les Hongrémaniens ont la parole

Réponses à vos questions, envoyées sur *service-com@magnylehongre.fr* ou lues sur les réseaux sociaux.

Comment se fait-il qu'il faille relancer plusieurs fois la mairie pour faire vider les poubelles prévues pour les déjections canines. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas un ramassage régulier ? Sans compter que le réassort des sacs n'est pas systématique.

Les agents des services techniques s'occupent également des travaux sur le domaine public et dans les bâtiments municipaux, du montage/démontage des évènements communaux ou encore du ramassage des poubelles de la ville ainsi que des déchets jetés sur la voirie. La tournée des canisettes est programmée une fois par semaine. Il se peut que la demande ne soit pas traitée comme urgente au regard des autres missions en cours. D'autres canisettes sont positionnées un peu partout en ville et des sacs pour déjections canines sont à disposition gratuitement en mairie. Nous vous invitons aussi, en cas de pénurie, à vous munir de vos propres sacs pour éviter de laisser sales les rues de notre ville.

Comment expliquer que nous n'ayons eu aucune chance de réserver pour le spectacle de Gospel qui se déroulait à Magny le 18 décembre dernier ? Il y a eu de nouvelles places mises à disposition, mais à chaque fois, il était trop tard.

Comme chaque année, le concert de Gospel qui se déroule au moment des fêtes de fin d'année rencontre un vif succès parmi la population, d'autant plus qu'il est gratuit. L'ouverture des réservations s'est faite officiellement le mercredi 3 novembre, via le site Internet et la page Facebook officielle de la Ville. L'attente était forte et les places se sont toutes envolées en moins de 2 heures. Afin de satisfaire un plus grand nombre d'habitants, la Ville a sollicité l'aide de File7 pour déplacer le concert dans sa salle plutôt que dans la trop petite Église Sainte-Geneviève où il était initialement prévu, la salle des Fêtes étant déjà réservée ce soir-là. La Ville a prévenu via ses canaux de communication habituels de la mise à disposition de nouvelles places le lundi 6 décembre à 14h. Ces places supplémentaires ont été réservées en 3 minutes à peine, générant la colère et la suspicion des habitants qui n'avaient pas pu se procurer de billet. Nous aurions pu remplir deux ou trois fois la salle des Fêtes pour cet évènement tant la demande était grande. Aucun "passe-droit" n'a été attribué comme cela a pu être lu ici ou là. La Ville fera toujours de son mieux pour satisfaire la curiosité culturelle des habitants, sans priorité entre les uns et les autres.

Pourquoi n'installe-t-on pas de lumière sur les city-stades ? À 17h, il fait trop sombre pour jouer. Pourquoi ne sont-ils pas ouverts en permanence ? Pourquoi n'y a-t-il pas de filets dans les cages de foot/handball ?

Merci aux élèves du Collège Jacqueline de Romilly pour ces questions posées lors du Forum Citoyen organisé dans leur établissement en novembre dernier. Les city-stades de la ville (derrière la Halle des Sports Alexis Vastine et rue du Bois de la Garenne) ne peuvent être ouverts en permanence en raison de la résonance des ballons et du bruit des voix des jeunes qui gênent le voisinage. Depuis l'été dernier, la Ville a été obligée de fermer ces endroits la nuit en raison de comportements abusifs en terme de nuisance sonore, parfois jusque très tard dans la nuit. L'installation de mâts lumineux n'est donc pas à l'étude pour le moment, afin de ne pas inciter les pratiquants à venir tard dans la nuit. De même, les filets installés dans les buts ont subi de nombreuses dégradations ces dernières années. Ils ne sont pour l'instant pas remplacés.

Guichet numérique

Simplifiez vos démarches d'urbanisme grâce à la dématérialisation.

Depuis le 1er janvier, la ville de Magny le Hongre met à votre disposition le Guichet Unique pour les Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Cet outil vous permet de déposer vos demandes d'autorisations en ligne qu'il s'agisse d'un Permis d'Aménager, (PA), d'un Permis de construire (PC), d'une Déclaration Préalable (DP), d'un Certificat d'urbanisme (CUa ou b) ou d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).
Pour déposer un dossier sous format numérique il suffit de se connecter via le lien présent sur la page "Urbanisme" rubrique "Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme" sur notre site Internet *www.magnylehongre.fr*. Il vous sera ensuite demandé de vous identifier, soit avec un identifiant que vous créez spécifiquement pour le suivi de vos autorisations d'urbanisme, soit en utilisant votre identifiant France Connect.

Les avantages du GNAU

Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire de copies et de fournir les dossiers en un certain nombre d'exemplaires. Le traitement de la demande se fera uniquement via les outils informatiques. Chaque demande pourra être suivie en ligne. Vous serez ainsi alerté au plus vite de l'évolution de votre demande.
NB : Si vous déposez un dossier en format numérique et qu'il est incomplet, vous devrez uniquement le compléter via le GNAU sous format numérique. De même, vous devrez transmettre via le GNAU, les Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) et Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Mais aussi...

PROCURATION, MODE D'EMPLOI

En 2022, les citoyens français auront à se prononcer lors de deux élections majeures : la présidentielle (10 et 24 avril) et les législatives (12 et 19 juin). En cas d'absence, vous pouvez tout de même exercer votre devoir de citoyen en votant par l'intermédiaire d'un tiers. Vous pouvez procéder à cette démarche en ligne sur le site *www.maprocuration.gouv.fr*.

L'électeur devra se présenter au commissariat ou à la gendarmerie pour valider sa procuration.
Nouveauté : il n'est plus nécessaire que l'électeur absent (le mandant) et l'électeur qui le représente (le mandataire) soient inscrits dans le même bureau de vote mais ce dernier doit tout de même aller voter pour le mandant dans le bureau où il est inscrit. Les Français de l'étranger peuvent également bénéficier de ce service. Important : vous ne pouvez être porteur que d'une seule procuration.

NOUVEAU À MAGNY

The French Bakery
Boulangerie-Pâtisserie
Adresse : 9 rue des Labours
Tél. : 01 61 10 54 81
Site : *the-french-bakery.fr*
Disponible sur Facebook (The French Bakery) et Instagram (thefrenchbakery.magnylehongre)

Les horaires :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h-14h et 15h30-20h
Mercredi : fermé
samedi : 7h-20h
Dimanche : 7h-14h

Retours en images

Rencontres avec les professionnels et les associations

Afin de parler de l'année écoulée et évoquer les projets à venir pour 2022, Véronique Flament-Bjärstål a reçu les entrepreneurs, commerçants et professions libérales lundi 13 décembre, puis les responsables des associations de Magny le Hongre mardi 14 décembre. Toutes et tous ont pu se rencontrer, échanger leurs idées, leurs points de vue sur des sujets divers avec les élus présents ces deux jours, et se souhaiter une très bonne année 2022.

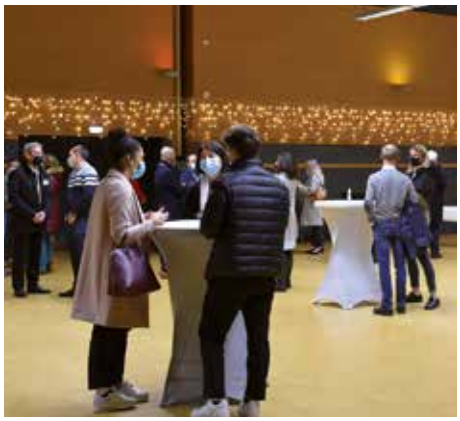

Opération boîtes solidaires

©Val d'Europe Agglomération

Pendant tout le mois de décembre, les Hongrémaniens étaient invités à un geste solidaire, pour faire de Noël un moment de fêtes pour tous. Cette année, toutes les villes de Val d'Europe Agglomération renouvelaient l'opération Noël Solidaire mise en place à Magny l'an dernier. Au total, une centaine de boîtes ont été déposées dans les six points de collecte répartis en ville. L'intégralité de ces colis a été offerte au 115 du Particulier pour une distribution aux familles dans le besoin. Bravo et merci de votre générosité !

Magny accessible

L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap est un enjeu majeur pour la municipalité en place qui souhaite changer le regard sur le handicap. De nombreuses actions ont déjà été mises en place en Ville et d'autres sont à venir pour une ville plus inclusive.

L'intégration des personnes en situation de handicap dans nos territoires est une problématique plutôt récente. Pendant de nombreuses années, les aménagements dans nos villes de France n'étaient pas pensés pour une bonne circulation de tous les usagers et certains lieux restaient de longues années " interdits" à une personne en fauteuil roulant, malvoyante ou en incapacité partielle. Heureusement, les regards et les considérations sur tous les types de handicap ont changé et des politiques publiques ont été mises en place à grande échelle pour adapter nos communes, et les rendre plus accessibles à tou(te)s. Que vous soyez touché(e) par une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur ou cognitif, vieillissement...) ou temporaire (grossesse, accident...) ou en raison de circonstances extérieures (accompagnement d'enfants en bas âge, poussette...), aucun endroit de la ville ne doit vous être inaccessible.

L'équipe municipale élue en 2020 à Magny le Hongre s'y engage et travaille en ce sens. C'est dans le but de mieux traiter ce sujet qu'a été nommé François Curutchet, Conseiller municipal délégué au Handicap et à l'Accessibilité (voir entretien ci-contre).

Des adaptations déjà visibles

Magny le Hongre s'est développée principalement ces trente dernières années avec l'arrivée de Disneyland Paris. De nombreux aménagements ont donc pu être traités directement lors de la sortie de terre de certains bâtiments et la création de certaines voies, tandis que d'autres communes plus anciennes ont dû réaliser des adaptations sur l'existant. Malgré tout, Magny, par ses municipalités successives, a su avancer sur le sujet. Un audit a été mené en 2010 par un bureau de contrôle pour permettre la mise en place d'un plan pluriannuel de mise en accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public (ERP). Sur les axes principaux menant aux bâtiments publics, la ville a réalisé des abaissements de trottoirs et appliqué des bandes podotactiles pour les personnes malvoyantes. Ces dernières peuvent également bénéficier d'une aide auditive sur les carrefours avec feux tricolores. Un boîtier de déclenchement émet un son spécifique pour leur indiquer la possibilité de traverser ou non. Partout où cela était possible (car la topographie naturelle du terrain ne le permet pas toujours), la largeur des trottoirs a été revue pour passer à 1,40m pour un passage plus confortable des PMR. De même, la ville a procédé plusieurs fois à des rappels concernant l'interdiction pour les véhicules de se garer à cheval sur le trottoir et ainsi réduire les espaces de circulation. La Police Municipale veille sur ce point. Toutes les améliorations réalisées ces

dernières années l'ont été grâce à la participation du centre Passeraile (voir encadré p. 10) aux réunions municipales. Ces derniers ont pu mettre le doigt sur les difficultés les plus répandues et ainsi aider à les résoudre.

Depuis 2016, la Ville met également en place son Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) avec la mise aux normes des sanitaires, des escaliers, des passages et des largeurs de porte pour permettre la circulation de toutes et tous dans les bâtiments municipaux que sont la Mairie, la crèche, les groupes scolaires, les centres de loisirs, le gymnase Émilie Andéol, la Halle des Sports Alexis Vastine, le poste de Police Municipale, la salle des Fêtes ou encore le stade des Peupliers.

Nouvelle équipe, nouveau projet

Comme annoncé dans son programme, la nouvelle équipe municipale a souhaité accorder une place de choix au handicap et à l'accessibilité lors de la mandature en cours. Ainsi, divers travaux ont déjà eu lieu, ayant tous pour but de faciliter la circulation des personnes en situation de handicap. Des abaissements de trottoirs ont récemment été réalisés rue du Réage, rue des Longs Sillons, à l'angle de la rue de la Sourde et de la rue des Côteaux. Une nouvelle entrée avec rampe au cimetière du centre-bourg vient d'être finalisée par les services techniques de la ville pour un accès aux fauteuils roulants. D'autres projets attendent d'être mis en place, comme la réfection des trottoirs de la rue du Moulin à Vent déformés par les racines des acacias qui étaient plantés là auparavant. De même, une période de travaux est prévue dans la partie descendante de la rue du bois de la Garenne. Objectif : créer un élargissement des trottoirs pour permettre aux fauteuils roulants, provenant notamment de Passeraile, de se rendre dans le centre-ville en toute sécurité.

Une ville accessible pour tous est également une ville qui met des moyens numériques à disposition des publics les moins mobiles. "Développer l'e-administration afin de réduire les démarches en mairie" était un point du programme de Véronique Flament-Bjärstål candidate. C'est pourquoi les élus de la Ville, notamment Pascal Céreuil, Conseiller municipal délégué à la Smartcity, ont permis le

Le 27 novembre 2020, Mme le Maire Véronique Flament-Bjärstål, François Curutchet et Alexandre Affre étaient sur le terrain avec les équipes de Transdev AMV pour vérifier l'accessibilité des arrêts de bus de Magny le Hongre aux personnes en situation de handicap.

Le thème des transports en commun n'est pas exclu du débat puisque les élus de la commune ont souhaité faire le tour des arrêts de bus de la commune en compagnie des équipes de Transdev AMV, du Syndicats des Transports, de Val d'Europe Agglomération et d'IDF Mobilités pour étudier les améliorations à apporter en faveur des personnes en situation de handicap (signaux audio, réfection des marquages en relief au sol, informations à hauteur de fauteuil, etc.). François Curutchet, Conseiller municipal délégué au Handicap et à l'Accessibilité, et Alexandre Affre, Conseiller municipal délégué aux Transports, suivent le dossier de près. En parallèle, ils étudient la mise en place d'autres moyens de transport pour faciliter leurs déplacements.

développement de l'application mobile Imagina dont une partie des rubriques traite spécifiquement des contenus utiles aux personnes à mobilité réduite, facilitant ainsi leurs déplacements en ville mais aussi leurs démarches à distance. L'installation d'un panneau d'information tactile est également à l'étude proche de la mairie.

Si l'on ajoute le nombre de places de stationnement GIG-GIC au-dessus de la moyenne des villes de notre strate, la possibilité de lire le site Internet pour les malvoyants, la balançoire pour PMR dans le parc de jeux Grande Rue qui avait remporté le vote du Budget participatif 2019, la mise en place d'une collecte des bouchons pour l'association Bouchons d'amour partout en ville, la demande (et l'obtention) d'une subvention CAF "Fonds publics et Territoires, Handicap Jeunesse 2021" d'une valeur de 76 510 € (cette subvention permettra de mieux répondre aux besoins des familles et de former les équipes d'accueil du jeune porteur de handicap dans nos centres de loisirs), Magny le Hongre devient chaque année un peu plus accessible à tous les publics, grâce aux idées de toutes les personnes concernées et aux synergies que nous devons mobiliser pour poursuivre notre marche en avant.

Passeraile
un trait d'union

Le centre de vie Passeraile est un partenaire privilégié de la municipalité pour rendre la ville plus accessible.

Depuis 2004, la ville de Magny le Hongre accueille sur son territoire le centre de vie Passeraile. Situé près du groupe scolaire Éric Tabarly, rue du Bois de la Garenne, le lieu peut accueillir jusqu'à 45 adultes IMC (Infirmité Motrice Cérébrale). Ce foyer d'hébergement, porté depuis 2017 par la fondation OVE, se compose d'une structure complète intégrant une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) avec une capacité d'accueil de 12 places, un Foyer d'Accueil Médicalisé avec 34 places et un Foyer de Vie partagé de 2 places et 1 appartement extérieur. Les pensionnaires sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire (paramédicale, médicale, socio-éducative), des psychologues. Passeraile a pour projet l'intégration sociale au sein de la vie locale, la progression dans le sens d'une moindre assistance dans la structure puis à l'extérieur, l'implication des résidents dans l'organisation et la gestion du centre. Tout au long de l'année, les responsables du centre Passeraile sont un véritable trait d'union entre les pensionnaires et les actions mises en place dans leur cadre de vie, par la municipalité entre autres. Les élus de la ville sollicitent leur avis et leur expertise (notamment au sein de la nouvelle commission de coordination sur l'accessibilité, voir encadré ci-contre) pour connaître les demandes de cette frange de la population qui exprime des besoins spécifiques en terme de mobilité, principalement dans l'aménagement de leurs zones de circulation, dans nos rues comme dans les bâtiments municipaux. Ils peuvent compter sur une oreille attentive dans l'équipe municipale ainsi que dans le tissu associatif local. À titre d'exemple, en octobre dernier, le projet "Des mots, des mains de demain" du centre a permis à l'artiste *Singe*, en résidence à File7, de réaliser un atelier d'écriture pour aboutir à deux chansons, à la fois avec les enfants du centre de loisirs et avec les pensionnaires de Passeraile, signé en LSF (Langue des Signes Française).

3 questions à François Curutchet

Conseiller Municipal délégué au Handicap et à l'Accessibilité

Pourquoi la municipalité a-t-elle souhaité attribuer une délégation "Handicap et Accessibilité" à un Conseiller municipal ?
Notre équipe municipale a choisi de parler du handicap et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap avec le reste de la population. La loi nous impose de faciliter l'accessibilité dans les établissements recevant du public. Pour le moment, la crise sanitaire que nous vivons ne nous a pas permis de mettre en place toutes les actions que nous voulons développer pour y parvenir, mais nous avançons sur ces sujets.

Quel est votre rôle exact ?
Notre but, par mon intermédiaire, est de changer le regard des habitants sur le handicap. Dans notre vie, nous pouvons tous être amenés à côtoyer des personnes en situation de handicap ou à le devenir soi-même de façon permanente ou temporaire. L'accessibilité est un domaine qui concerne le handicap, mais pas seulement : elle concerne aussi les séniors, les plus jeunes et tous les habitants de manière générale. L'accessibilité concerne aussi bien la voirie que les transports ou le numérique.

La création d'une commission de coordination sur l'accessibilité est prévue. Quel sera son but ?
Elle regroupera des élus spécialisés (voirie, transport et handicap) ainsi que des Hongrémaniens formés et sensibilisés dans leur domaine (un résident du centre Passeraile, une représentante de nos séniors et une personne malvoyante). Cette commission a pour mission de recenser les besoins et les attentes des habitants en matière d'accessibilité sur la commune, d'émettre des avis et de proposer des solutions.

Temps citoyen au collège

Afin de mobiliser les collégiens autour des questions de la citoyenneté, le collège Jacqueline de Romilly a souhaité mettre en œuvre des actions pour encourager l'engagement des élèves dans et hors de l'enceinte scolaire.

Au cours de l'année, trois temps pour l'engagement ont été proposés aux élèves : l'organisation d'un Forum citoyen, une journée d'engagement citoyen, une matinée pour les valeurs de la République. Initiée en 2020, cette dernière mobilisation était organisée mercredi 1er décembre.

Pendant toute une matinée, les élèves de tous les niveaux étaient invités à participer à des concours sur les thématiques suivantes :
"Non au harcèlement" pour les 6e,
"Si j'étais président, je ferais quoi contre les inégalités ?" pour les 5e,
"Un collège aux couleurs de la République française" pour les 4e,
"Je suis la France", un concours d'écriture et oralisation d'un poème pour les 3e.

De nouvelles activités pour les jeunes

Durant les prochaines vacances de février, le Japon et le sport seront à l'honneur pour les adolescents.

En 2022, la municipalité est ravie de poursuivre ses actions en faveur des jeunes en proposant un choix varié d'activités pour les 11-17 ans. **Du 21 février au 4 mars**, sous réserve de conditions sanitaires favorables, les collégiens et lycéens sont attendus pour participer aux animations et aux activités encadrées. Deux semaines thématiques attendent nos jeunes.
La première, consacrée au pays du soleil levant, sensibilisera les jeunes à la question du harcèlement au travers de la création d'un manga et de la confection d'un cosplay qu'ils auront à produire par eux-mêmes, encadrés par des animateurs.
La seconde, dédiée au sport et à la sécurité avec un stage PSC1 (Premiers Secours Civique de niveau 1) ainsi que des défis sportifs (Jeux Olympiques d'intérieur, dodge ball, laser game, défis-foot, sports de combat...)

Informations détaillées, bulletins d'inscription et tarifs sur *www.magnylehongre.fr*
Permanence en mairie les 12 et 19 janvier à l'accueil de la Mairie (13h45-17h30) puis jusqu'au 4 février.

Retours en images

Dans nos écoles

Pour donner un peu de magie à cette fin d'année, les élèves des écoles hongrémaniennes ont eu la chance d'assister à un spectacle de Noël dans leurs établissements. Plusieurs artistes se sont rendus dans les écoles maternelles et élémentaires pour offrir aux enfants un vrai moment de féérie.

Pour nos jeunes

Pour les vacances de Noël, de nouvelles activités attendaient les 11-17 ans. Sortie à Reims, à la patinoire, atelier "Mon meilleur gâteau de Noël"... Tout un tas d'activités pour se mettre dans le bain avant le lancement des fêtes.

Loto des associations de parents d'élèves

Les parents d'élèves des écoles élémentaires Les Semailles et Charles Fauvet organisent leurs lotos.

École Les Semailles
L'association des parents d'élèves de l'école élémentaire les Semailles organise un Loto le **dimanche 13 février**, à partir de 13h, à la salle des Fêtes de Magny le Hongre. Pré-inscriptions et pré-vente des cartons avant le 5 février 2022 à l'adresse mail *parentselementairesemailles@gmail.com*.

École Charles Fauvet
L'association des parents d'élèves de l'école Charles Fauvet organise, quant à elle, son quatrième Loto le **dimanche 13 mars**, à 14h, à la salledes Fêtes. Les réservations sont obligatoires à *assofauvet@gmail.com* (merci de préciser vos coordonnées téléphoniques).

Tentez votre chance pour décrocher le bingo. De nombreux lots sont à remporter !

Dans nos centres de loisirs

En décembre, les centres de loisirs de la Ville ont préparé les fêtes avec des activités très en lien avec Noël. Les enfants ont même pu rencontrer le Père Noël en personne venu les saluer avant sa grande tournée.

L'importance d'être visible en hiver

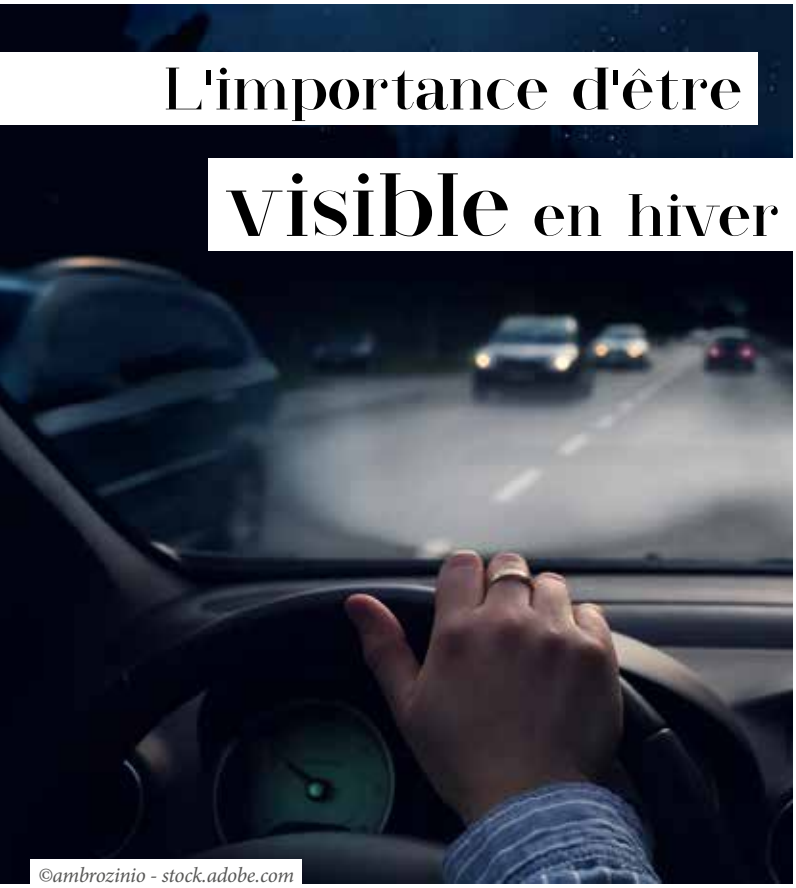

©ambrozinio - stock.adobe.com

Avec la baisse de la luminosité naturelle et le froid, l'hiver est la saison où il est plus que jamais important de bien voir et d'être vu, pour votre sécurité et celle des autres.

En hiver, la visibilité au volant peut être altérée pour de multiples raisons.
Avec les jours qui raccourcissent par exemple, nos yeux ne s'adaptent pas tout de suite à la luminosité naturelle et nos facultés visuelles en tant que conducteur sont considérablement réduites. Que vous soyez automobiliste ou piéton, il est primordial de bien voir et de se faire voir des autres. En voiture, l'usage des feux de croisement (ou de position en agglomération éclairée) est indispensable. Pensez à contrôler régulièrement le fonctionnement de vos feux avant et arrière et pensez à les allumer dès que vous en ressentez le besoin. Des sanctions existent pour éviter la mise en danger d'autrui : amende de 68 € pour feu ou élément de signalisation grillé ou cassé, amende de 135 € et retrait de 4 points pour défaut de feux la nuit ou par mauvaise visibilité et/ou éclairage non conforme.
À pieds, à vélo, en trottinette, assurez-vous d'être vu. Il est vivement conseillé de porter des vêtements clairs, ou des bandes réfléchissantes.

Dégivrage du pare-brise, attention à la sanction
Si vous roulez avec un pare-brise qui n'est pas complétement dégivré ou désembué, vous êtes en infraction et risquez une amende. En effet, la visibilité du conducteur est réduite et ce type de conduite est jugée dangereuse. Il suffit qu'il reste du givre sur une zone et vous n'avez alors pas de vision globale de votre environnement. Si vous êtes arrêté pour un pare-brise mal dégivré, vous pouvez perdre jusqu'à 3 points sur votre permis de conduire et payer une amende de 90 €.

Est-il possible de laisser son moteur allumé alors qu'on est encore stationné afin de dégivrer son pare-brise ?

Selon l'arrêté du 12 novembre 1963 (article R318-1), aucun automobiliste n'a le droit de laisser tourner son moteur alors qu'il est stationné. "Les véhicules en stationnement doivent avoir leur moteur arrêté, sauf en cas de nécessité, notamment lors des mises en route à froid". Cependant, depuis 1995, les véhicules sont dotés de moteurs à injection et ne sont pas sensibles au froid. L'excuse de laisser son véhicule allumé pour chauffer le moteur n'est plus valable. Vous risquez une amende de catégorie 4, de 90 €.

Une seule personne par trottinette !

Être deux sur une trottinette électrique est passible d'une amende de 35 €, et vous êtes nombreux dans ce cas.

Trop souvent ces derniers mois les agents de la Police Municipale constatent que deux personnes montent en même temps sur une même trottinette électrique, notamment les jeunes à proximité du collège Jacqueline de Romilly. Or, pour votre sécurité et celle de votre passager, l'usage de cet engin est strictement personnel. Il est rigoureusement interdit de circuler à deux. Cela pourrait vous en coûter une amende de 35 €.
De même, si l'usage du casque n'est pas obligatoire, il est tout de même vivement recommandé. Nous vous rappelons également que la loi oblige votre engin à être équipé d'un vêtement réfléchissant lorsque la visibilité est réduite, d'un avertisseur sonore, d'un système de freinage fonctionnel, de feux de position avant et arrière, de catadioptres arrières et latéraux. Il faut être âgé de 12 ans minimum pour le conduire, à une vitesse toujours inférieure à 25 km/h. L'usage d'un casque audio est interdit pour entendre les éventuels dangers autour de vous.

©Guillaume Eymard

Comédie : 30 ans de mariage... il est où le problème ?

Une nouvelle année s'ouvre avec cette pièce de théâtre.

Le service culturel de la mairie de Magny le Hongre vous a concocté pour 2022 une sélection de spectacles tout public à venir découvrir à la salle des Fêtes.

Cette année, assistez à la première pièce de théâtre, **samedi 29 janvier**. Les comédiens de *30 ans de mariage... il est où le problème ?* vous attendent à 20h30 pour une comédie centrée sur les questions de la vie de couple. Ils se marièrent, et vécurent heureux... Au moins pendant 30 ans. Tombés dans la routine, l'un veut la casser alors que l'autre l'adore. Ce qui donne une situation explosive ! Venez rire avec Jacques et Léa dans cette comédie très rythmée et drôle, parce qu'on le sait, la vie de couple, c'est tellement plus drôle quand ça grince, ça dérape, ça claque !

D'autres événements culturels vous attendent tout au long de l'année. Pour tous les retrouver, consultez notre site Internet ou notre page Facebook pour être tenus informé(e)s de l'ouverture des réservations en ligne sur Weezevent.

+ d'infos

Réservations en mairie ou sur www.magnylehongre.fr
Tarif : 12 € (9 € tarif réduit, 6 € tarif enfant et 30 € tarif famille).
Pass sanitaire et port du masque obligatoires.

Célébrez le nouvel an chinois

En cet hiver, le Nouvel an chinois se célèbre à Magny le Hongre.

Selon le calendrier lunaire chinois, l'année du Tigre d'Eau débutera mardi 1er février. Cette année, la ville de Magny le Hongre, en partenariat avec l'association locale *Passerelle France-Asie* ont souhaité fêter ce rendez-vous traditionnel en Asie.
Dimanche 6 février, participez aux animations de cet événement convivial et familial, et assistez à la parade du lion entre le parvis de l'hôtel de ville, la place du marché et place de l'Église prévue entre 14h30 et 16h. Le programme complet vous sera révélé courant janvier sur le site de la Ville et sur les réseaux sociaux officiels de Magny le Hongre.

©DR

27&28 nov.

Les passionnés de la mer s'étaient donné rendez-vous pour participer à la quatrième édition de l'exposition du Navi Model Club en partenariat avec l'association des Brumiers et la municipalité. Pendant tout un week-end, les visiteurs ont pu découvrir une vaste collection de maquettes de bateaux et de peintures marines.

5 déc.

Pendant tout un week-end, les associations de Magny le Hongre se sont réunies dans et autour du gymnase Émilie Andéol pour proposer des activités pour toutes et tous. Objectif : récolter des fonds pour le Téléthon. Bravo pour cet élan de solidarité qui a permis de collecter plus de 2 700 €.

16 déc.

Comme chaque année, Magny le Hongre pense à ses séniors. Jeudi 16 décembre, ils avaient rendez-vous dans une Salle des Fêtes redécorée pour recevoir leur traditionnel cadeau de Noël offert par la Ville et le CCAS.

18 déc.

L'esprit de Noël s'est répandu sur le marché alimentaire hebdomadaire organisé chaque samedi sous la Halle du marché. Le Père Noël s'est déplacé sur place pour le bonheur des petits et des grands.

18 déc.

L'immanquable marché de Noël s'est tenu place de l'Église. Le moment idéal pour réaliser les derniers achats en vue des fêtes tout en profitant des nombreuses animations proposées : photos avec le Père Noël, ateliers créatifs, concerts de la chorale *Les Enchanteurs*...

18 déc.

Après un tour au marché de Noël, la soirée s'est prolongée à File7 pour le concert des Gospel Church. Victime de son succès, la salle de concert a très vite affiché complet.

Le football féminin à l'honneur

En octobre dernier, l'équipe senior du club FFA77 (Foot Féminin Academy 77) se qualifiait pour la première fois de son histoire pour le tour fédéral de la Coupe de France, un résultat historique pour le club qui ne cesse de franchir les échelons vers le haut niveau, année après année.
Cette belle aventure s'est achevée le 21 novembre dernier, au stade du Petit Bois à Charleville-Mézières sur un score de 3-0. Félicitations au club pour ce beau parcours et rendez-vous l'an prochain !

Tous les résultats du club à retrouver sur ses réseaux sociaux (Facebook : *@FFAcademy77* et Twitter : *@ffa77_77*).

Créer son association, c'est possible !

Vous souhaitez réunir des personnes autour d'un projet commun ou d'une activité dans le cadre d'une association : des démarches existent.

Avant de créer votre association, il est pertinent de vérifier qu'une association de même type n'existe pas déjà sur le territoire, et de penser votre projet avant de vous lancer dans la rédaction des statuts (précisant a minima, le nom de l'association, l'objet social et l'adresse) à signer par au moins deux personnes. Ensuite, il faudra déclarer l'association en Préfecture pour lui donner une existence légale. Une démarche désormais dématérialisée sur le site Service Public (les pièces demandées sont indiquées sur le CERFA).

Une fois l'association déclarée, elle se voit attribuer un numéro RNA. L'association est alors reconnue comme personne morale.

+ d'infos
www.service-public.fr/associations

Transmettez vos résultats !

Vous souhaitez relayer vos résultats sportifs sur nos supports de communication ?

Pour publier les résultats des compétitions et tournois auxquels vous avez participé, contactez par email *service-sports@magnylehongre.fr*

Nous les partagerons sur le site Internet de la Ville et/ou dans les pages de Magny le Mag pour vous donner davantage de visibilité.

Liste Pour Magny notre ville

Le handicap : l'affaire de tous

Le handicap est l'affaire de tous. Chacun peut être touché un jour personnellement ou dans son entourage. 80% des handicaps sont invisibles et 12 millions de Français en sont atteints. À Magny, le centre Passeraile accueille environ 50 personnes à mobilité réduite et une équipe de soignants et d'aidants. D'autres personnes en situation de handicap vivent sur la commune. L'équipe municipale a choisi d'être à leur écoute pour faciliter leurs déplacements en ville, dans les transports en commun et pour trouver des solutions pour accueillir les enfants en situation de handicap dans nos crèches et écoles, en collaboration avec les équipes enseignantes et les centres de loisirs. Ceci afin de faciliter la vie au quotidien de chacun d'entre nous. Cela concerne aussi l'accès au numérique et aux établissements communaux. Des améliorations restent à accomplir, des actions ont déjà été faites et d'autres sont à venir. Nous comptons sur vous pour favoriser le bien vivre ensemble dans notre ville. Très belle année 2022 à toutes et à tous.

François CURUTCHET

Liste Ensemble Continuons Magny Le Hongre

Bonne année

Et voilà, nous voici à l'aube d'une nouvelle année et un dernier regard sur le bateau 2021, avec ses joies et ses peines. Il aura vogué sur une mer houleuse, au rythme des vagues de l'épidémie, mais les lumières du phare sont en vue, on aperçoit le port, alors continuons à ramer tous ensemble, et nous y arriverons. En attendant, Valérie Hérique, Laurence Lamaire, Mathieu Royer, Régis Ménigoz et Alain Masson vous souhaitent une très belle année 2022, qu'elle vous apporte le bonheur, la prospérité et surtout l'essentiel, la santé, le tout dans un esprit de solidarité et de convivialité qui sied si bien à Magny le Hongre. Alors que la cinquième vague s'intensifie et que le petit dernier connu sous le nom d'Omicron a souhaité s'inviter à la table de nos fêtes de fin d'année, le contexte semble plus favorable qu'il y a un an et nous faisons le vœu d'une nouvelle année sans couvre-feu, ni confinement, sans plus aucune restriction mais au contraire plus de libertés retrouvées pour tous.
TRES BONNE ANNEE 2022

L'équipe ECMLH

Liste Un nouveau souffle pour Magny

Chers Hongrémaniens,
A l'heure où vous lirez ces lignes, nous espérons que vous aurez passé de joyeuses fêtes de Noël et du nouvel an, avec vos familles, vos proches et vos amis, malgré, encore une fois et toujours, le contexte sanitaire particulier que nous traversons qui est pour le moins déconcertant et changeant et dans lequel persiste cette sensation pesante d'être englués collectivement…

Nous allons vite oublier 2021 avec cette nouvelle année qui se profile et nous sommes donc heureux de vous adresser tout nos meilleurs vœux ainsi qu'à vos familles et vos proches pour 2022 !! Elle sera certainement riche en actualités politiques et peut-être, espérons-le, plus épanouissante pour chacun, enthousiasmante et porteuse de joie, d'espoirs et de liberté pour tous.

Nous vous rappelons nos boites mails : *e.eon@magnylehongre.fr* et *f.romero@magnylehongre.fr* qui sont à votre disposition pour nous faire part de vos remarques, opinions et informations éventuelles.

Bien sincèrement,
Frédéric ROMERO

AGENDA

Toute l'actualité de Magny le Hongre sur www.magnylehongre.fr l'application Imagina et sur les réseaux sociaux @MagnyleHongre

DIMANCHE 16 JANVIER

APRÈS-MIDI DANSE
14h-17h30, Salle des Fêtes
www.dancemusiccie.fr

SAMEDI 22 JANVIER

COLLECTE DE DONS DU SANG
De 10h à 15h, Salle des Fêtes.
Sur inscription
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

CONCERT FILE7 : HATIK + DAJAK
20h, File7

LUNDI 24 JANVIER

CONSEIL MUNICIPAL
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
20h30, Salle du Conseil en Mairie.
Séance ouverte au public, diffusée en direct sur Facebook.

MERCREDI 26 JANVIER

JEUNE PUBLIC FILE7 : SUR L'OCÉAN
16h, File7
Gratuit sur réservation.

SAMEDI 29 JANVIER

THÉÂTRE : 30 ANS DE MARIAGE (p.15)
20h30, Salle des Fêtes

CONCERT FILE7 : GIEDRÉ
20h, File7

SAMEDI 5 FÉVRIER

CONCERT FILE7 : MANSFIELD.TYA
20h, File7

DIMANCHE 6 FÉVRIER

NOUVEL AN CHINOIS
Entre le parvis de la Mairie et la place de l'Eglise

MARDI 8 FÉVRIER

ARCHI-CONSEIL
9h-12h, Hôtel de Ville
Sur réservation en Mairie.

En raison de l'actualité sanitaire, l'agenda est susceptible d'être modifié.

Tenez-vous informé(e) sur nos réseaux sociaux et sur notre site Internet, www.magnylehongre.fr

Pour vous assurer de la tenue et des conditions d'accès des évènements File7, nous vous invitons à consulter le site officiel de l'organisateur, www.file7.com

INFO LOCALE